

L'ABBE DE BAP CURE DE SOMMIERES Braconnier et charlatan

A. JEANJEAN

Jean César de Bap est né à Sommières le 23 août 1718. « *Bachelier de l'un et l'autre droit, il prit possession le 25 février 1745 de l'église Saint Pons et renouvela cette cérémonie le 24 avril suivant comme nouvelle affirmation de son droit. Pendant son administration, le clocher de l'église Saint Pons fut construit et le chœur réédifié ; les travaux commencés en 1747 furent terminés en juillet 1749.* ⁵⁷ »

On sait qu'il « *a fait ses dernières dispositions* » les 9 et 10 octobre 1785 et qu'il est mort le 13 octobre de la même année, âgé de soixante-sept ans. Il a été enterré au pied de la croix du cimetière de la paroisse Saint Pons⁵⁸. Après divers legs pies, il instituait comme légataire universel Ange Joyeuse⁵⁹ « *son amy, maître apothicaire habitant Sommières* » qui fait l'inventaire des biens du curé les 14, 17 et 21 octobre 1785, ceux-ci comprenant du mobilier, quelques titres et prises de possession. On y trouve également

⁵⁷ Abbé Goiffon. *Monographies paroissiales*. Nîmes 1898. P. 293.

⁵⁸ Cimetière situé...

⁵⁹ Ange Joyeuse était le fils de Jean, apothicaire et de Claire Petit ; il est né à Sommières en 1739.

mention d'un procès entre l'abbé de Bap et la marquise de Villevieille, mais pas de livres se rapportant à la médecine.

Dans le Bulletin numéro 6 de 1998, notre collègue G. Vidal, sous le titre « *Le marquis de Villevieille contre le curé de Bap* » évoque ce procès⁶⁰.

Voici un rappel des faits.

Dame Françoise Mélanie de la Fare marquise de Villevieille possède alors les droits de chasse sur des terres à Montredon et Saint Amans. Notre curé, passionné de ce sport prend à ferme celle de seigneurs voisins, mais il dédaigne les droits prohibitifs de la marquise. Cette dernière « *avait donné ordre à son Procureur Fiscal de poursuivre une Ordonnance de ses officiers, portant défense à toutes personnes de chasser ou faire chasser dans le territoire de Montredon et de Saint Amans, à peine d'amande et d'enquis* ». Plainte est déposée le 25 mai 1772 ; de Bap est condamné mais il fait appel à la Cour, conteste les droits de la marquise ainsi que ceux de la noblesse⁶¹ et s'en prend vigoureusement aux agents et aux écrits de la dame.

Il est évident que M. de Bap n'a aucun droit de chasse ; il est également incontestable que le droit prohibitif de la chasse appartient bien à la maison de Villevieille en l'année 1772⁶².

⁶⁰ Extraits d'un original daté de 1774 de l'argumentation développée par Maître Valladier, avocat de la Marquise de Villevieille. Collection G. Vidal.

⁶¹ « *Les premiers hommes vivaient sans occupation et subsistaient de la chasse comme de la pêche ; aujourd'hui ce sont pour les particuliers des états d'oisiveté et des occasions de mal faire.* »

⁶² L'année 1772 est marquée par une importante crise des finances (ce n'est pas nouveau !) : l'abbé Terray, responsable des Finances reprend l'idée de l'impôt du vingtième et de la capitation (prélevé sur chaque individu mâle), contracte des emprunts forcés, réduit les rentes et les pensions, suspend parfois les paiements de l'Etat. : les faillites ne se comptent plus. L'année suivante le prix des grains monte terriblement. En 1774 le roi décède, Louis XVI monte sur le trône. Pendant deux ans, Turgot tente de stopper la crise, mais il tombe en disgrâce ; il est remplacé par Necker, banquier de Genève. C'est le début de la guerre d'Amérique. On sent les prémices de la Révolution.

Coincé sur le plan juridique notre curé essaie de s'en tirer comme il peut. « *M. de Bap a avoué avoir été quelques fois à la chasse avec un chien et un fusil dans le territoire de Saint Amans et Montredon, ce qu'il réduit à trois fois pendant le printemps, ajoutant que, lorsqu'il chasse, il n'entre point dans les terres ensemencées, et qu'il suit les chemins et les sentiers, se servant d'un appeau pour appeler les cailles.* » Il lui est rétorqué que « *l'appeau peut bien attirer la caille près du chasseur ; mais il ne la fixe pas sur la ligne du chemin. La caille file à droite ou à gauche et elle tombe dans les blés si le coup l'abat.* »

« *Ce n'est pas avec plus de justesse que Monsieur Bap fait valoir la docilité singulière de sa chienne, car les Canons prohibent aux ecclésiastiques l'entretien de chiens de chasse.* »

Madame de Villevieille est très décidée d'autant plus que « *la chasse aux cailles avec chien couchant est plus particulièrement encore prohibée ...d'autant que la chasse du chien couchant fait qu'il ne se trouve presque plus de perdrix et de cailles.* »

De nombreux témoins affirment avoir vu Monsieur Bap sur les trois ou quatre heures de l'après-midi, chassant avec chien et fusil dans les terres semées en blé au quartier appelé « *la Plaine de Saint Laze.* » Bien évidemment Bap s'en prend vigoureusement aux témoins, le sieur Favas et le sieur Bruguière, chirurgien major.

Nous ignorons le résultat du procès. Ce n'est pas le curé braconnier qui nous intéresse ici, mais le curé guérisseur, car il affirme avoir des talents, vrais ou inventés et il compte bien les monnayer.

C'est à un article signé Jean Théodoridès⁶³ et publié dans

Il est clair que quelques années plus tôt, de Bap ne se serait pas comporté de la sorte vis-à-vis de la Marquise.

⁶³ Jean Théodoridès (1926-1999) est un parasitologiste et un historien des sciences biologiques et médicales. Il soutient en 1950 à Paris une thèse de doctorat en sciences sur

« *l'Encyclopédie des Cévennes* » n° 10, 1979, pages 165 à 175, que nous empruntons l'essentiel des renseignements concernant le curé de Bap et son prétendu remède antirabique.

Au XVIII^{ème} siècle, la rage sévit en France comme dans les autres pays européens, faisant de nombreuses victimes principalement dans les campagnes où errent loups et chiens enragés.

Dès sa fondation en 1776, la Société Royale de Médecine s'occupe activement d'essayer de prévenir cette terrible maladie, toujours fatale une fois déclarée. A cette époque on croit encore à l'efficacité de divers remèdes d'origine chimique, minérale, végétale ou animale qui, en réalité n'ont pas la moindre action curative ; on sait aujourd'hui que si on peut prévenir la rage par une vaccination pratiquée à temps, il est impossible de la guérir lorsqu'elle est déclarée.

Parmi les nombreux documents figurant dans les archives de la Société Royale de Médecine conservées à la Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine et se rapportant aux enquêtes effectuées dans toute la France en vue d'une meilleure connaissance de la rage afin de tenter de la combattre, se trouvent un certain nombre de pièces relatives à un remède qu'aurait utilisé avec succès l'abbé de Bap, curé de la ville de Sommières dans le Gard.

Que sont ces pièces manuscrites des Archives de la Société Royale ? Il s'agit de lettres presque toutes adressées à Félix Vicq d'Azyr (1748-1794) secrétaire de ladite société ; il a indiqué de sa main, en quelques lignes, la réponse à leur donner ou le résumé de leur contenu.

les parasites et phorétiques de coléoptères ; il est également titulaire d'un doctorat en lettres. Directeur de recherche au CNRS il est le premier président non médecin de la Société Française d'Histoire de la Médecine. Parmi ses ouvrages il faut noter l'« *Histoire de la Rage* » qui lui vaut un prix de l'Académie des Sciences en 1986.

En voici la liste, numérotée de I à XII.

- I-II. De Vassas avec une pièce annexe (7 mars 1779)
- III. Du même (12 avril 1779)
- IV. De l'abbé de Bap (9 juin 1779)
- V. Du même (5 août 1779)
- VI. De Vassas (9 août 1779)
- VII. De Massip à Barthez (août 1779)
- VIII. De Baux (11 août 1779)
- IX-X. De Chrestien à Razoux avec une pièce annexe (8 septembre 1779)
- XI. De Razoux (13 septembre 1779)
- XII. Du même (3 novembre 1779).

Qui sont ces divers personnages ? Les renseignements qui suivent ont été communiqués à l'auteur par le Dr L. Dulieu de la faculté de Médecine de Montpellier.

François Vassas, né à Ganges vers 1748, médecin et fils de médecin, a exercé pendant vingt ans dans sa ville natale.

Massip désignerait François Hercule Massip, avocat du roi au sénéchal de Beaucaire et Nîmes, surnommé « *bouche d'or* », mort en 1787.

Paul Joseph Barthez (1734-1806) est un célèbre médecin montpelliérain, chancelier de l'Université de Montpellier et membre de l'Académie des Sciences.

Pierre Baux, né et décédé à Nîmes (1708-1790) a été correspondant de l'Académie des Sciences et membre de l'Académie de Nîmes.

Chrestien. Deux médecins sommiérois portent ce nom : Jean (1731-1809) et son fils André Jean (1758-1840). Il s'agit certainement ici le second, élève et successeur de Bussière de Lamure et qui a obtenu son titre de docteur de la Faculté de médecine de Montpellier le 9 juillet 1779.

Jean Razoux (1723-1798) a été médecin de l'Hôtel Dieu de

Nîmes de 1757 à 1762. Il a entretenu une importante correspondance avec les plus célèbres médecins européens de l'époque.

Venons-en maintenant aux faits.

C'est dans les premiers mois de 1779 que toute l'affaire commence. En effet dans sa première lettre, le 7 mars, Vassas fait allusion à une lettre antérieure de Vicq d'Azyr qui lui demande de se procurer le remède antirabique du curé de Sommières, dont la renommée a déjà atteint Paris. Il y apparaît convaincu de l'efficacité du dit remède, prêtant ainsi foi aux dires de l'abbé de Bap qui se vante de l'avoir fait prendre « *à plus de six mille personnes* », dont certaines lui ont été adressées par des médecins de Montpellier, parmi lesquels François Boissier de Sauvages (1706-1767) auteur d'un ouvrage sur la rage.⁶⁴ A sa lettre il joint une liste de trente-six personnes ayant pris le remède entre le 10 août et le 29 octobre 1778.

Le 12 avril 1779, Vassas écrit à nouveau à Vicq d'Azyr en transcrivant l'essentiel d'une lettre que l'abbé de Bap vient de lui adresser et où il vante l'efficacité de son remède, à laquelle Vassas croit toujours fermement. On y voit poindre déjà le côté « *intéressé* » du curé qui se déclare prêt à recevoir « *des grâces* » (de l'argent) pour l'obtention desquelles il allègue son « *ancienne noblesse* » et prétend appartenir à la famille de Biron.⁶⁵

⁶⁴ J. Théodoridès . « *Boissier de Sauvages et la rage* ». Histoire des Sciences Médicales. 1973. P. 381-386.

⁶⁵ Mlle L. Bourrachot, archiviste aux AD du Lot et Garonne précise que les de Bap, extrêmement nombreux en Agenais étaient bourgeois au début du XVI^{ème} siècle, mais à partir de la fin de ce dernier, ils apparaissent comme nobles avec des alliances dans la petite noblesse locale. Il semble des plus douteux qu'ils soient liés de la grande famille des Gontaut-Biron, comme le prétend notre curé.

Les deux lettres suivantes sont de l'abbé de Bap. Dans la première il expose en avoir reçu une de Pierre Le Noir, lieutenant de police de Paris, qui s'est intéressé de près à la rage ; il propose en 1776 un prix à celui qui en trouvera la guérison. Dès le 5 août, de Bap revient à la charge : il vante toujours l'efficacité de son remède et se défend d'être un charlatan. Il se dit « *vieux et infirme* » et prétend avoir droit en échange de son secret à des bienfaits ecclésiastiques.

La lettre suivante émane de Vassas, toujours aussi naïf et confiant dans la valeur du remède du curé ; mais Vicq d'Azyr l'est moins comme l'attestent quelques lignes écrites de sa main en haut de la lettre : « *Je suis convaincu que si M. le Curé de Sommières se donne la peine de lire les Recherches sur la rage de M. Andry, il y trouvera son remède dans un des articles.* »

Le même jour, l'avocat François Hercule Massip répond à Barthez qui l'avait consulté et fait, le premier, des réserves sur l'efficacité du remède de l'abbé de Bap. Il note que tous les chiens qui mordent ne sont pas nécessairement enragés et que pour tester la valeur réelle du remède, il faut le faire « *éprouver par un médecin dont la réputation ne fût pas équivoque* » et l'administrer à des « *personnes reconnues mordues par des chiens enragés par le médecin commis* ».

Avec cette dernière lettre la voix de la raison commence à se faire entendre et la réputation du remède du curé de Sommières se voit sérieusement mise en doute. Vicq d'Azyr prend alors des renseignements auprès d'un praticien nîmois renommé, Pierre Baux. Celui-ci, dans sa réponse du 11 août 1779, révèle, le premier, la nature du remède de l'abbé de Bap : il s'agit tout simplement **d'une omelette aux herbes**, épinards et autres herbes potagères mêlées et battues avec des œufs de poule, dans laquelle il mêle une poudre qui est son secret ; il faut qu'on fasse manger cette omelette le plus tôt possible à ceux qui ont été mordus. « *Des gens du lieu*

m'ont assuré qu'on n'avait eu aucune plainte à lui faire sur cet objet ; que tous les paysans des campagnes voisines de Sommières avaient une si grande confiance en ce remède que quand ils avaient été mordus par un chien ou par un chat, ils allaient tout de suite le trouver... »

Le huit septembre 1779, le docteur Chrétien écrit à Razoux : *« M. de Bap, notre curé, fait prendre son remède en pilules et incorporé dans du miel, ou bien il le broie avec un ou deux œufs et le donne en omelette. Il en fait user pendant vingt-quatre heures. Il exige qu'on n'ait mangé de quatre heures. On le prend trois fois seulement de huit en huit heures, en mangeant une soupe dans l'intervalle d'une prise à l'autre. La dose en varie suivant l'âge mais non suivant le sexe, M. de Bap n'a jamais eu la précaution de s'en informer en employant son remède. Il l'administre également aux hommes et aux animaux, la dose pour le cheval et pour le bœuf étant trois fois plus forte que celle qu'il donne à un homme... Le succès de ce remède n'est exactement constaté que par les assertions de M. de Bap.*

M. de Bap cite trois cas de rage confirmée dont deux arrivés à Montpellier et l'autre arrivé à Nîmes.... Toutes les personnes qui sont venues ici pour prendre le remède ont dit avoir été mordues par un animal enragé, mais cela est encore à prouver.

Il n'y a que M. de Bap qui dise que toutes les personnes qui ont pris son remède, soit pour être guéries de la rage, soit pour la prévenir, aient été réellement guéries ou préservées. Il prétend l'avoir donné avec succès à deux mille personnes, mais il faut s'en rapporter à sa bonne foi pour l'en croire, ne produisant aucune pièce qui prouve l'efficacité de son remède. Voilà, Monsieur, dans la plus exacte vérité, ce que j'ai à vous dire au sujet du remède de notre curé. »

Dans sa lettre à Vicq d'Azyr le trois novembre 1779, Razoux confirme l'inefficacité totale du remède de l'abbé de Bap :

« Trois personnes mordues par un loup enragé en ont pris et sont néanmoins mortes de la rage. A propos de l'un de ces cas, le rusé ecclésiastique fit remarquer qu'il ne s'agissait pas de la rage, mais d'une angine. » Et Razoux ajoute ironiquement : « C'est ainsi que ce Monsieur parle de tous ceux qui sont morts après avoir pris son remède : ce n'est point la rage qui les tue, c'est tout autre mal. »

Avec cette dernière lettre, le glas sonne définitivement pour l'abbé de Bap et son remède dont la totale inefficacité est complètement prouvée.

Le Docteur Chaumartin, historien de la rage, en parlant des remèdes secrets proposés autrefois par les gens d'église, s'exprime ainsi.

« Dans cette production ingénieuse, les prêtres et les religieux de toute robe se tailleront la part du lion. Nul desservant de la plus humble des paroisses qui n'ait en poche son spécifique et ne sache (l'œuf étant un vainqueur millénaire de la rage) battre savamment les œufs, y enrober quelques herbes du courtil, les flanquer d'une pincée d'écaillés d'huîtres ou de cendre d'écrevisse et vous confectionner une de ces omelettes salvatrices qui lui vaudront une réputation égale à celle qu'au XXème siècle gagnera le mère Poularde du Mont saint Michel, pour des motifs uniquement gastronomiques cette fois. »

A quand remonte l'usage des coquilles d'huîtres ou les « yeux » d'écrevisses contre la rage ? On pensait jadis que le chien enragé inoculait un venin comparable à celui des serpents. Celui-ci étant selon certains, un principe acide, il convenait de le neutraliser à l'aide de substances calcaires comme le sont les coquilles d'huîtres. Il semble que l'usage soit assez ancien puisque Jean Ravelly, médecin de Metz auteur d'un « *Traité de la maladie de la rage* » en 1696, les recommande mélangées à du mercure et à du cinabre d'antimoine.

On sait que la rage est transmise à l'homme par certains animaux, surtout le chien, puis le loup, le renard, le chat, le mouton, la chèvre plus rarement. Chez l'homme, la rage présente, comme toutes les maladies virulentes, une période d'incubation, dont la durée est très variable : de vingt-quatre heures à plusieurs mois⁶⁶ ; puis les symptômes cliniques apparaissent. Ils sont de deux ordres : des phénomènes d'excitation, hydrophobie, agitation, fureur et des paralysies, avec écoulement abondant de salive, conduisant rapidement à la mort par paralysie bulbaire.

Le traitement antirabique inauguré par Pasteur, puis mis au point par Calmette, consiste à injecter à la personne mordue de la moelle de lapin rabique desséchée et broyée avec de l'eau salée et glycinée. Puis on injecte tous les jours ou tous les deux jours, dans la période qui suit la première injection, une émulsion de moelle rabique de moins en moins desséchée, jusqu'à arriver, vers le vingt et unième jour, à la moelle fraîche de vingt-quatre heures, la plus virulente. On considère qu'à ce moment, l'immunité est réalisée. Si la rage est déclarée, le traitement pasteurien est sans efficacité.

Nous sommes loin de l'omelette, des herbes du jardin et des coquilles d'huître de notre curé de Sommières. Et de son « amy » apothicaire. On peut penser que pendant quelques temps ils ont réussi à berner quelques personnes crédules et naïves, gagner facilement quelque argent ; mais au bout de peu de temps et devant les critiques des personnes de l'art, nos deux apprentis sorcier ont été obligés de cesser leurs activités. Quoi qu'il en soit, dans la liste des desservants de notre paroisse, le curé de Bap reste un personnage assez particulier et affairiste, ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait été un bon pasteur pour ses ouailles.

⁶⁶ C'est pendant cette période d'incubation que l'on peut empêcher la maladie de se déclarer, par la méthode de Louis Pasteur.

SOURCES

- Revue d'Histoire de la Pharmacie* XXVI n° 243. 1979.
- Encyclopédie des Cévennes* n° 10. 1979.
- Histoire de la rage*. Jean Théodoridès. PUF 1965.
- La France des Lumières. 1715 – 1789*. Culture, Art, Loisirs. 1970.
- Grand Larousse Encyclopédique*. T 8. 1963.
- Monographies paroissiales*. Goiffon. 1898.
- Sommières et son Histoire*. N° 6. 1998.
- Archives Communales. Etat Civil. 1785.